

Rapport annuel 2016

Préambule : La Commission s'est réunie le 10 janvier 2017 pour répondre aux différentes questions retenues par notre Président dans le cadre de ce questionnaire. La Commission aurait souhaité que les thèmes abordés soient déjà signalés en début d'année de façon à y être attentifs tout au long de l'année au cours de nos visites. Nous nous sommes donc efforcés de répondre au mieux sur base de nos souvenirs et d'éléments objectifs comme le registre des sanctions et le registre des mesures de coercitions.

1 Soins de santé en prison, soins internes, soins externes

R : La Commission souligne le retard dans les soins psychologiques. Le problème des gardes est également évoqué, ce sont des agents qui doivent déterminer eux-mêmes le degré d'urgence d'un appel la nuit ou penda

2 Violence dans la prison :

1 Ordre, sécurité et recours à la coercition

Quelle est la fréquence des incidents impliquant l'emploi de la force et de la contrainte (d'après les personnes détenues, la direction, les registres et toute autre source) ?

R : 92 cas en 2016

Dans quels cas le recours à des instruments de contrainte (menottes...) est-il autorisé ?

R : Dans 80 % des cas les interventions se font sans menottes

Tous ces cas sont-ils consignés dans un registre ?

R : oui,

Les personnes visées par ces moyens ont-elles eu accès à un médecin ?

R : oui

Quelle est la durée des moyens de contrainte ?

R : durée variable et autant que nécessaire, de 5 minutes à quelques heures quand il y a entrave la durée est consignée

Les fouilles et les fouilles corporelles sont-elles effectuées avec respect et décence.

R : Plus de plaintes

2 Régime disciplinaire

Quels sont les actes et les comportements les plus souvent sanctionnés ?

R : Possession de GSM, de produits stupéfiants, escalade, échanges interdits, bagarres,

Quelles sont en moyenne la nature et la durée des sanctions infligées ?

R : GSM : 15j de préau individuel, escalade : 5j, produits stupéfiants : 10 jours d'isolement, coups, 15 jours d'IES...

Quels est le nombre de personnes sanctionnées sur une période donnée en regard de l'effectif total des personnes privées de liberté ?

R : +/- 15 %

3 Isolement disciplinaire : quels sont les motifs qui conduisent au placement en cellule de détention ?

R : surtout les cas de rébellion - environ 6 fois par mois.

La personne mise à l'isolement dispose-t-elle toujours d'au moins une heure quotidienne d'exercice en plein air ?

R : oui

Un contrôle par un médecin est-il effectué avant la mise à l'isolement et l'examen médical se concentre-t-il sur l'état de santé du détenu ?

R : toutes les 24 h.

A quelle fréquence un tel examen médical a-t-il lieu durant la mise à l'isolement ?

Qui a accès au détenu à l'isolement et comment cela est-il notifié ?

R : avocat, médecin membres du personnel, commission de surveillance

3 Préparation de la réinsertion, plan de détention

Quel type d'instruction les personnes privées de liberté peuvent-elles effectivement recevoir ?

R : Alphabétisation, gestion, cuisine, informatique

Quel est le pourcentage de détenus participant aux activités de formation ?

R : plus ou moins 1/3 des détenus

Tous les détenus qui le souhaitent ont-ils accès aux activités de formation ?

R : oui

Le choix de la formation est-il compatible avec l'objectif de réinsertion des détenus ?

R : oui mais on estime qu'il n'y a pas assez de formations

L'éducation est-elle rémunérée ? Si oui, dans quel cas et à hauteur de quel montant ?

R : oui

Où les activités de formation ont-elles lieu ? Les locaux utilisés sont-ils adaptés ?

R : dans la prison même, des salles de cours sont prévues à cet effet.

.....